



centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2026 – 29 – CONC
PORTANT LISTE D'ADMISSION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION
TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – Session 2026

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu Le Code Général de la Fonction Publique ;**
- Vu** La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,
- Vu** Le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu** Le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
- Vu** Le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu** Le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, modifié, relatif aux modalités de désignation des membres de jury et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** Le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016, modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu** Le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;
- Vu** Le décret n° 2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et créant la « Base concours » ;
- Vu** Le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu** Le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-30 du code général de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion ;
- Vu** L'arrêté du 21 décembre 2012 portant modification de l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale ;
- Vu** l'arrêté n°2025-25 – CONC du 10 juillet 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2025.
- Vu** l'arrêté 2026-09-CONC du 20 janvier 2026 portant admission à concourir à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2026.
- Vu** l'arrêté 2026-12-CONC du 10 MARS 2026 portant désignation des membres du jury à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2026
- Vu** L'arrêté 2026-13 CONC du 10 mars 2026 portant désignation des correcteurs et des intervenants à l'examen professionnel d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe – session 2026.

CONSIDERANT la liste des candidats admis dressée par le jury d'admission de l'examen professionnel d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe - session 2026, qui s'est réuni le 2 juillet 2026.



ARRETE

ARTICLE 1 : Sont inscrits sur la liste d'admission de l'examen professionnel d'adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe session 2026, à compter du 2 juillet 2026, les candidats ci-après cités :

NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
ABIDA	Nadia
BINET	Fabien
BOULKHIR	Sofia
BRAIE	Marie
BRION	Damien
CHOUVIAT	Lena
DELALONDE	Alexandre
DIALLO	Soke
DUDOUIT	Gael
DURAND	Marie
FERREIRA OLIVEIRA	Audrey
LEFEVRE	Eva
LEGEARD	Sylvain
LEGRAND	Christine
LELIEVRE	Mélanie
LOZAY	Fiona
MAGLOIRE	Océane
MAILLOT	Kathleen
MAMEAUX	Ludevine
MARIETTE	Gwendoline
MELISSE	Alexandre
MORAINVILLE	Gwendolyne
PEINEAU	Florian
POLLIN	Valérie
ROUXEL	Emma
SAVARY	Audrey
SZALEMEJ	Valentin
TRICARD	Emilie

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécourse citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.



FAIT A ÉVREUX, le 2 juillet 2026

Le Président

Pascal LEHONGRE